

SÉANCE DU 16 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, seize mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

Étaient présents : BARRAIRON Pierre - BENITO Richard - BOMPAR Claude - CANCIAN Ludovic - COMBES Gilles - CROS Arlette - FIORIO Anaïs - GRANDCOLAS Sophie - LANTA Jean-Marc - MAERTENS Yvan - MEUNIER Roger - PELFORT Myriam - PERRICHON Elsa - PETIT Michel - PINOTIE Gérard - SEGUIER Florence - TABERNA Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : MOTTLO Cédric ayant donné pouvoir à CANCIAN Ludovic - VERNERET Elisabeth ayant donné procuration à CROS Arlette.

Monsieur Ludovic CANCIAN a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance a été adopté.

1°) COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le comptable public, présente toutes les dépenses et les recettes qui sont justifiées et conformes au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du comptable et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2021.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Monsieur le Maire, procède à la présentation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2021. Il donne les précisions nécessaires et répond aux questions des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et Monsieur le Maire, n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et ayant cédé la présidence à Madame Françoise TABERNA, conseillère municipale doyenne d'âge, approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 427 559.50 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 278 667.36 €
- Résultat de l'exercice.....	148 892.14 €
- Résultat N -1 reporté.....	1 096 432.16 €
- Résultat cumulé.....	1 245 324.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	223 041.02 €
- Dépenses d'investissement.....	425 797.72 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 202 756.70 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	- 55 393.01 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 258 149.71 €

3°) COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- Considérant qu'il y a nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, et de constater que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SI	Résultat Exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 55 393.01 €		- 202 756.70 €	D : 455 405.00 € ----- R : 20 190.00 €	- 435 215.00 €	-693 364.71 €
FONCT	1 224 790.17 €	128 358.01 €	148 892.14 €			1 245 324.30 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **- 258 149.71 €**

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2021	1 245 324.30 €
Résultat disponible affecté comme suit :	
Affectation de fonctionnement (ligne 002)	551 959.59 €
Total affecté au c/1068.....	693 364.71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 02)	0.00

4°) COMPTE DE GESTION - EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire, présente le compte de gestion de l'Eau et de l'Assainissement, transmis par le comptable public. Il indique que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées et correspondent aux Comptes Administratifs 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5°) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, et sous la présidence de Madame TABERNA, conseillère municipale doyenne d'âge, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 pour l'eau et assainissement dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes d'exploitation.....	147 031.97 €
- Dépenses d'exploitation.....	148 456.87 €
- Résultat d'exploitation de l'exercice.....	- 1 424.90 €
- Résultat N -1 reporté.....	91 624.23 €
- Résultat cumulé.....	90 199.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement (y compris affectation)	190 386.62 €
- Dépenses d'investissement.....	297 043.57 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 106 656.95 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	455 684.27 €
- Solde d'exécution cumulé.....	349 027.32 €

6°) EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- Considérant qu'il y a nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 et de constater que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SI	Résultat Exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des restes à réaliser	Chiffres en prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	455 684.27 €		-106 656.95 €	D : 0.00 € ----- R : 0.00 €		349 027.32 €
FONCT	91 624.23 €	0	-1 424.90 €			90 199.33 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **349 027.32 €**,

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2021	90 199.33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/1068.....	90 199.33 €
	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

7°) MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BOULODROME – ASSOCIATION PETANQUE ROQUECOURBAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la convention d'utilisation du boulodrome, local mis à disposition de l'association Pétaque Roquecourbaine.

Il détaille les points qui font l'objet de cette mise à jour et répond aux questions posées.

L'assemblée, après discussion, valide, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du boulodrome, jointe à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Groupe scolaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une incohérence entre PLUI et le PPRI n'a pas permis l'inscription du projet à la commission DETR du 21 mars prochain. Monsieur MEUNIER remarque que le PLUI est remis en cause parce que le projet de construction a été présenté et que pourtant l'Etat a signé le PLUI. Monsieur le Maire ajoute que bien que le permis de construire soit accepté, l'Etat met en avant que le PPRI présente la zone de construction possible comme un îlot et en cas de crue cela poserait des problèmes d'accès au bâtiment. II

oriente donc la commune vers la recherche d'une autre zone pour la construction du groupe scolaire. C'est une grosse déception mais le projet du groupe scolaire n'est pas abandonné.

Monsieur BENITO propose la création d'un passage piéton Avenue de Lautrec avant le stop pour permettre un accès sécurisé à la maison de santé.

Il est procédé à la mise à jour des tableaux des présences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections.

Il est rappelé que le dimanche 20 mars la FNACA rendra hommage aux morts de la Guerre d'Algérie à 11h30.

Madame PERRICHON annonce que l'enseigne de la bibliothèque sera posée dans la semaine du 21 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire,